On n'a pas tous les jours vingt ans !

Publication : mercredi 8 février 2012 09:47

La République du Centre, 8 février 2012

COLLECTIVITÉS ■ Les communautés de communes ont été créées en 1991, excepté celle d'Orléans !

On n'a pas tous les jours vingt ans !

Elle a eu du retard au démarrage mais a bien grandi. L'agglomération Orléans-Val-de-Loire pilote et finance de gros projets. En a-t-elle la légitimité ?

Anthony Gautier

Bon, certes l'anniversaire célébré, lundi, au Sénat par Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la commission des lois, ne concerne pas, à proprement parler, l'agglomération Orléans Val-de-Loire. On ne peut pas toujours être les premiers de la classe : sûrs que les communautés de communes (rurales) et les communautés de villes (urbaines) sont nées sous la plume de Jean-Pierre Sueur justement, le 2 février 1961, celle d'Orléans a eu un peu de retard à l'allumage. Sept ans pour être précis.

De la gestion commune aux projets communs

« Il a fallu ces années de maturation. On avait un Sivom, un syndicat intercommunal, et c'est l'uniformisation de la taxe professionnelle urbaine (TPU) qui posait alors problème pour passer à l'étape suivante », explique le sénateur socialiste.

On peut se consoler aujourd'hui en considérant que l'AggIO Val-de-Loire a grandi, c'est structurée, et rassemble, depuis 2000, vingt-deux communes. « Ce qui est frappant, c'est qu'avant 2002, on était dans une logique de gestion, pas de projets. Par exemple, entre 1990 et 2002, les communes continuaient à assumer la collecte des déchets et l'intercommunalité remboursait les factures. Ce n'est évidemment plus le cas aujourd'hui, puisqu'on vote un projet d'AggIO qui définit les priorités stratégiques et les relations entre l'AggIO et ses communes sur l'ensemble de la mandature », explique Charles-Éric Lemaignen, l'actuel président UMP de l'AggIO a plus de pouvoir que le maire. La montée en puissance des agglomérations est irréversible, et c'est une bonne chose. Le président de l'agglomération et les membres doivent être élus au suffrage universel direct pour six ans, comme les élus municipaux », poursuit Jean-Pierre Sueur, sénateur PS.

> « Le président de l'AggIO a plus de pouvoir que le maire. »

À écouter l'actuel (Charles-Éric Lemaignen) et le précédent (Jean-Pierre Sueur), la communauté d'agglomération est bien l'avenir de l'homme. Et le conseil général, son passé. « Le canton, dans une ville, ça ne signifie plus rien », lâche le sénateur socialiste. À bon entendeur. ■

TRANSPORT. Les deux lignes de tram ont été prises en charge financièrement par l'AggIO.

Le fait que l'AggIO ait en charge des dossiers de plus en plus lourds, financièrement et structurellement – transports, collecte des déchets, assainissement, etc. – pose deux problèmes : celui de son endettement (500 millions d'euros pour la période 2008-2014 pour 710 millions d'investissement), et celui de sa légitimité démocratique. « La décision de faire les deux lignes de tram, c'est un choix légitime, mais ça pèse évidemment sur notre dette », argue Charles-Éric Lemaignen. Résultat mécanique : l'AggIO est très fortement endettée alors que la ville d'Orléans ne l'est quasi pas.

« À Orléans, 70 % des décisions et du budget relèvent de l'agglomération Orléans-Val de Loire, et 30 % de la mairie. Ce qui veut dire que le président

EN CHIFFRES

540
Le nombre de salariés que compte aujourd'hui l'agglomération Orléans-Val-de-Loire.

500
En millions d'euros, le montant de la dette de l'AggIO sur la mandature 2008-2014.

Phoca PDF